



Pour plus d'infos, rendez-vous sur le site internet du Theil ! <http://letheildebretagne.fr>

Aimez, partagez les infos sur Facebook <http://www.facebook.com/letheildebretagne>

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2021

Urbanisme. Choix d'un bureau d'étude et maître d'œuvre en vue de la réalisation d'un lotissement d'habitations à la Huberdière. Dans le cadre du projet de réalisation d'un lotissement communal sur le secteur de la Huberdière, et du choix d'un bureau d'étude et maître d'œuvre en charge des études d'urbanisme sur l'ensemble du secteur (3.5ha) et des études détaillées avec une mission de maîtrise d'œuvre sur 2 ha environ (le marché comprenant une tranche ferme et des tranches optionnelles), après avoir pris connaissance des résultats de la consultation faite et du rapport d'analyse après audition, avoir délibéré et voté, 4 abstentions, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, retient la proposition présentée par les membres du groupement conjoint « L'Atelier du Marais » de Fougères et « Eau et Débit » de Bruz, dont le candidat mandataire est l'Atelier du Marais, pour les missions suivantes :

Tranche ferme :

- *Études générales d'urbanisme sur 3.5 ha ; montant de 3 600 € ht, soit 4 320 € ttc ;*

- *Études détaillées d'un lotissement d'habitations sur 2 ha, montant de 3 000 € ht, soit 3 600 € ttc ;*

- *Mission de maîtrise d'œuvre partielle (AVP) sur 2 ha ; montant de 4 200 € ht, soit 5 040 € ttc ;*

Tranches optionnelles :

- *Dossier d'incidence Loi sur l'Eau sur 3.5 ha ; montant de 3 375 € ht, soit 4 321 € ttc ;*

- *Dossier de demande de permis d'aménager sur 2 ha environ ; montant de 3 600 € ht, soit 4 320 € ttc ;*

- *Mission de maîtrise d'œuvre partielle (PRO, ACT, VISA, DET, OPC, AOR) d'un lotissement d'habitations sur 2 ha environ ; montant de 17 500 € ht, soit 21 000 € ttc ; Taux de maîtrise d'œuvre : 2.50%*

- *Mission de suivi architectural ; prix unitaire de 450 € ht, soit 540 € ttc pour l'analyse d'un permis de construire individuel et prix unitaire de 300 € ht, soit 360 € ttc pour l'analyse d'un permis de construire modificatif.*

- *Modification du PLU ; montant global et forfaitaire de 1 800 € ht, soit 2 160 € ttc.*

Lotissement à Beauvais. Dénomination de la voie. Le Conseil municipal, à l'unanimité, dénomme « Domaine de Beauvais » la voie qui sera créée dans le cadre de l'aménagement d'un lotissement privé par Madame Racapé au lieu-dit « Beauvais ».

Travaux à l'église. Remplacement du chauffage. Choix du prestataire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre de l'entreprise CGV&CIEL de Mortagne sur Sèvre (85290) s'élevant au total à la somme de 24 376.74 € ht soit 29 252.09 € ttc comprenant la fourniture et pose dans la nef de 3 lustres de 8 radiants chacun pour une puissance de 54 kw, l'installation électrique, la ventilation et le réseau gaz nécessaires, ainsi que la neutralisation de la cuve fioul existante.

Déclaration d'Intention d'Aliéner Immeuble des Consorts Lucas-Goter-Aubin. Section A n° 712. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas préempter le bien situé 22 rue Amiral Ducrest.

Entretien de la voirie. Débroussaillage. Programme 2021. Le Conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition la moins-

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL (suite)

.../... disante de l'entreprise Misériaux de Thourie s'élevant à 6 402 € ht soit la somme de 7 682.40 € ttc pour le débroussaillage des talus et fossés (sauf accotements effectués en régie), sur 48.5 km de routes et chemins, à réaliser en octobre.

Services périscolaires année scolaire 2021-2022. Tarifs. Le Conseil Municipal par 2 voix « contre » et 17 voix « pour » fixe les tarifs des services périscolaires comme suit pour l'année scolaire 2021-2022 :

Restaurant : le repas = 4 € pour les maternelles et primaires.

Garderie :

- le matin, enfant déposé entre 7h15 et 7h44 avec petit-déjeuner = 1.90 €

- le matin, enfant déposé à partir de 7h45 = 1.50 €

- le soir, jusqu'à 18h15, avec goûter = 1.90 €

- le soir, supplément après 18h15 = 0.95 €

- Pénalité après 19h15 : par enfant et par tranche commencée de 15 mn = 5 €

- Pénalité pour non-respect des délais indiqués pour l'inscription aux services périscolaires = 20 €/famille.

Prise en charge communale des dépenses de fonctionnement de l'école privée du Theil de Bretagne en contrat d'association. Année 2021. Le Conseil Municipal, après vote, 4 abstentions, à l'unanimité des suffrages exprimés, fixe pour l'année 2021 le montant du forfait attribué à l'Ecole Sainte-Marie du Theil de Bretagne par élève à 1 197.29 € en maternelle et à 360.20 € en primaire, et pour les 48 élèves inscrits, soit 14 élèves en maternelle et 34 élèves en primaire, s'engage à verser à l'école Sainte-Marie du Theil de Bretagne la somme totale de 29 008.86 € pour l'année 2021 au titre de la prise en charge communale des dépenses de fonctionnement de l'école.

Participation des communes de résidence aux charges de fonctionnement de l'Ecole publique du Theil de Bretagne pour l'année 2020-2021. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe pour l'année scolaire 2020-2021 la participation demandée aux communes de résidence ainsi :

- pour Essé, à 6 050.40 €, pour 5 élèves en maternelle,

- pour Janzé à 454.54 €, pour 1 élève en primaire,

- pour Eancé, à 1 664.62 €, pour 1 maternelle et 1 primaire.

Participation de la commune du Theil (commune de résidence) à la scolarisation des enfants à l'Ecole privée St Joseph-Ste Croix de Retiers pour l'année 2020-2021. Le Conseil Municipal, après vote, 4 abstentions, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide, pour l'année scolaire 2020-2021 de verser à l'école privée St Joseph-Ste Croix de Retiers une participation totale de 19 176.90 € correspondant à 1 197.29 € pour chacun des 10 élèves scolarisés en maternelle et 360.20 € pour chacun des 20 élèves en primaire.

Finances. Demande de garantie d'emprunts par la SA HLM LES FOYERS pour la réhabilitation de 12 logements locatifs « Résidence de Beauchêne ». Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 240 000 euros souscrit par la SA HLM LES FOYERS près de la Caisse des dépôts et consignations.

Finances. Demande de participation financière du SIRS Le Theil-Coësmes pour équilibrer le budget. Le Conseil Municipal, après vote, 4 abstentions, à l'unanimité des suffrages exprimés, accorde une subvention de 850 € (navette école à école 50 € x 17 enfants) au Syndicat.

CIVISME : JARDINAGE ET BRICOLAGE

Conformément à l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2000, « les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique, outil de percussion... sont interdits **tous les jours de 20h à 8h** ».

Par respect du voisinage, ce même emploi est à proscrire **les dimanches et jours fériés**.

CONSEIL MUNICIPAL

Prochaine séance du Conseil Municipal le **lundi 6 septembre à 20h00**, à la Mairie, Salle du Conseil Municipal.

BUS FRANCE SERVICE

Pour vous accompagner dans vos démarches administratives, aide à l'administration, rédactions de vos courriers, prochaine permanence au Theil de Bretagne : **mercredi 1er septembre, de 12h à 13h et de 14h à 18h** devant la salle communale.

Pour plus de renseignements :

☎ 07 78 81 92 05

@ : pimmsmobile35@pimms.org

FAITES DU SPORT AU THEIL AVEC L'ASSOCIATION DE GYM « A FOND LA GYM » !

Nous reprenons notre activité sport santé le **jeudi** avec 2 horaires : **17h30 à 18h30** et **19h à 20h**, dans la salle communale.

Cette année, nous avons un nouveau coach sportif (pompier volontaire à Retiers), Pierre vous proposera des cours d'1 heure : échauffement, cardio, fitness....

L'adhésion est de 92 € l'année mais nous proposons aussi des cours ponctuels à 4 €/séance. Début des cours le jeudi **16/09**, un certificat médical sera obligatoire pour les nouveaux adhérents. Pour plus de renseignements, contacter *Laurence BOUSSIN*

☎ 06 63 73 66 32.

SERVICES PÉRISCOLAIRES

Porte-ouverte du restaurant scolaire municipal le **vendredi 10 septembre de 17h à 18h**.

CHANTIER D'INSERTION «LE PAYS FAIT SON JARDIN»

Le Chantier d'insertion recherche 1 ouvrier (e) polyvalent (e) H/F Contrat à durée déterminée d'insertion de 6 mois (renouvelable dans la limite de 24 mois). Durée hebdomadaire 26H. Salaire : 10.25 € brut horaire. Descriptif du poste : missions sur une exploitation agricole maraîchère (espaces verts, entretien bâtiment, entretien courant du matériel et des véhicules...) Profil : La motivation prime sur l'expérience...

Contact : *Eve Lemarchand*, Association le Relais pour l'Emploi. ☎ 02 99 43 60 66

@ : jardin@lerelaispourlemploi.fr

ASSOCIATION « CHEMINS ET RANDONNÉES »

L'association chemins et randonnées a prévu la reprise de ses activités le **samedi 11 septembre**, dans le respect des mesures sanitaires qui nous seront imparties.

Comme les années passées chaque samedi une randonnée encadrée vous est proposée, avec plusieurs niveaux.

L'adhésion annuelle est de 15€, à régler lors de la 1ère randonnée ou lors du forum des associations à Retiers. Possibilités de randonnées occasionnelles au tarif de 2€.

Covoiturage possible ; départ place Miescisko à Retiers (place de la mairie)

11 septembre : Retiers : 11.5kms ou 9kms. Départ **14 h** place Miescisko Retiers

18 septembre : Moussé : 10.5kms ou 7.2kms. Covoiturage à **13h45**

25 septembre : Boistrudan : 12.5kms, 9.5kms, 7kms. Covoiturage **13h45**

2 octobre : Le Pont d'Etrelles : 12.3kms, 10kms, 8kms. Covoiturage **13h30**

PERMANENCES DE L'ARCHITECTE CONSEIL

L'architecte-conseil du département d'Ille et Vilaine, Karin GAUDIN, peut vous conseiller gratuitement pour vos démarches en matière d'urbanisme, vos projets de rénovation de patrimoine bâti... Les rendez-vous doivent être pris auprès des mairies où se tiennent ses permanences.

- **Mardi matin 7 septembre**, mairie Retiers

- **Mardi matin 14 septembre**, Service Technique de Janzé

- **Mardi matin 28 septembre**, Service Technique de Janzé

Pour plus d'informations, contacter le Service Aménagement Urbanisme et Habitat :

☎ 02 99 02 40 86

@ cau35@ille-et-vilaine.fr

TOUT LE THEIL A VÉLO !

Vous souhaitez faire une sortie en famille et entre amis sur les routes de la commune ?

Le comité des fêtes organise sa traditionnelle balade à vélo le **dimanche 12 septembre**.

Rendez-vous à **14h30** sur la place de l'église pour une après-midi sous le signe de la bonne humeur !

PRÉPA APPRENTISSAGE INDUSTRIE

Le Pôle Formation UIMM de Vitré met en place un dispositif à l'attention des 16-30 ans, ayant au maximum le BAC et qui souhaitent connaître les métiers de l'industrie. Démarrage **11 octobre 2021**.

Réunion d'informations collectives **mardi 7 septembre à 9h**, à Vitré, 10 rue P. et M. Curie. Renseignements : ☎ 02 99 74 23 66

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi, 8h30-12h30 et 13h30-18h30

Du mardi au samedi de 8h30-12h30

☎ 02 99 47 74 07

mairie.letheildebretagne@wanadoo.fr

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté du 21 juin 2021, le préfet informe les habitants du THEIL DE BRETAGNE qu'une enquête publique sera ouverte **du 16 août 2021 (8h30) au 15 septembre 2021 (12h)** sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société A.S.M.R., en vue de régulariser l'exploitation d'une installation de traitement de surface, située ZA Le Bourg Neuf au Theil de Bretagne.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier complet sera consultable gratuitement à la mairie aux heures d'ouverture, ou sur le site de la Préfecture de Rennes à l'adresse suivante : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe> Les observations et propositions pourront être formulées sur le registre ouvert en mairie, ou à l'adresse suivante : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr Le commissaire enquêteur sera présent en mairie le **samedi 4 septembre et le mercredi 15 septembre 2021 de 9h à 12h**.

ROCHE AUX FÉES COMMUNAUTÉ

La Communauté de communes est là pour vous accompagner dans vos démarches et vos projets. Roche aux Fées Communauté, ce sont des services pour tous les habitants et les acteurs du territoire. Nous sommes à vos côtés !

@ accueil@rafcom.bzh

www.rafcom.bzh

Parution le lundi 30 août 2021
Pour Infos-Le Theil n° 265 articles à déposer pour le **15/09/2021** à la mairie.
Responsable de publication : Benoît Clément
Rédaction et impression : Cyrille Poinçonnet et Secrétariat. Mairie : 02.99.47.74.07 - mairie.letheildebretagne@wanadoo.fr
725 exemplaires.

